

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 5 septembre 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Murielle BARBECOT, le maire Dominique PETRONE étant empêché.

Etaient présents : - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusée : Michèle PAEMELAERE

Absents : Norberto DIAS - Jean-Marie MANGEOT - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Madame l'adjointe sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- contrat de maintenance informatique
- avenant contrat mission SPS
- dépôts sauvages
- contrat de maintenance hotte – VMC – traitement phytosanitaire

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Sur le compte-rendu de la séance du 5 juillet est approuvée à l'unanimité.

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Madame l'adjointe présente les différentes propositions de maintenance informatique. La société CFI propose une maintenance des installations informatiques pour un coût mensuel :

- service CLOUD : 38,50 € HT
- sauvegarde : 99 € HT
- serveur : 119 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier cette maintenance à la société CFI.

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL	Article	Op.	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Libellé						
Virement section investissement	023		7 325			
alimentation	60623		6 600			
Contrat de prestations de services	611		2 500			
voiries	615231		10 585			
maintenance	6156		1 300			
Redevances et droits et	7067			7 500		

services						
Virement de la section de fonctionnement	021					7 325
état	1321	147				- 38 500
état	1321	156				- 96 525
DETR	1341	147				38 500
DETR	1341	156				96 525
Equipements du cimetière	21316	160			500	
Réseaux d'assainissement	21532	144				7 320
Autres réseaux	21538	144			7 320	
Autres installations	2158	170			2 810	
mobilier	2184	156			4 015	
TOTAL			28 310	28 310	14 645	14 645

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Les Maires des trois Communautés de Communes réunis en conférence le 19 juillet 2016 ont entériné les changements essentiels à apporter aux statuts communautaires :

- Retour de la compétence voiries aux communes,
- Classement de la compétence assainissement dans le bloc des compétences facultatives afin de permettre l'exercice unique du volet non-collectif de cette compétence.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes, décide à l'unanimité de modifier les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes au 31 décembre 2016,

MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES STATUTS DU SIEA

Suite à l'assemblée du 9 avril, les délégués ont délibéré favorablement concernant :

✓ Une modification du règlement intérieur dans sa périodicité « soit au moins deux fois par an » pour le comité et le bureau « au moins trois fois par an ».

Les convocations pourront être transmises de manière dématérialisée.

✓ Une modification des statuts en ce qui concerne le nombre de suppléants. »Chaque commune membre doit procéder à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant sera apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet des nouveaux statuts, décide à l'unanimité de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité.

DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SIEA

Suite aux modifications des statuts du SieA, l'article 5 permet d'élire les délégués suppléants en double du nombre de délégués titulaires, soit un délégué supplémentaire pour la commune de SAINT MARCEL. Madame l'adjointe demande qui souhaite se porter candidat.

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, le délégué suppléant est Madame Sylvie PEGOURIE.

TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame l'adjointe rappelle que suite à la reprise de la gestion du restaurant scolaire, il convient de fixer les tarifs des repas.

Elle propose de maintenir les tarifs appliqués par l'association du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les tarifs sont les suivants :

régulier	occasionnel	Repas fourni par les parents	adulte
3,30	4,40	0.50	5.00

AVENANT N°1 – MISSION SPS – TRAVAUX DE RENOVATION DES FACADES DE LA MAIRIE

Considérant la délibération n°2014/73 du 4 novembre 2014 relative à l'attribution du contrat de mission sécurité et protection de la santé au Cabinet COO.

Madame l'adjointe informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'avancement du chantier de rénovation des façades et de construction d'un SAS devant la mairie, il y a lieu d'augmenter les délais de 5 mois, soit une fin de mission au 31 décembre 2016. Il convient également de modifier le montant de la mission

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Madame l'adjointe précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°1.

Madame l'adjointe présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
COO	1 980.00	990.00	2 970.00
T.V.A. 20%	396.00	198.00	594.00
TOTAUX T.T.C.	2 376.00	1 188.00	3 564.00

Madame l'adjointe propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au contrat de mission de sécurité et protection santé, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n° 1.

ELIMINATION DES DEPOTS SAUVAGES – INFRACTION AU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Madame l'adjointe informe les membres du conseil municipal que le dépôt sauvage d'ordures et de déchets de toutes sortes a augmenté sur tout le territoire de la commune.

S'agissant de police, seul le maire est compétent. De ce fait, il va prendre un arrêté en indiquant que les dépôts sauvages sont interdits et que la procédure de l'amende forfaitaire sera mise en œuvre. Pour information, depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 € à 450 €. Tous types de déchets sont concernés.

Madame l'adjointe propose de fixer à 500 € la somme forfaitaire pour l'enlèvement des déchets.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité fixe à 500 € la somme forfaitaire pour l'enlèvement des déchets.

CONTRAT DE MAINTENANCE HOTTES DE CUISINE – VMC – TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE

Madame l'adjointe présente la proposition de maintenance de la hotte du restaurant scolaire, VMC du restaurant scolaire de de la salle des fêtes et traitement phytosanitaire préventif au restaurant scolaire. La société DOMBES HOTTES NETTOYAGE propose un contrat de maintenance pour un coût annuel :

- dégraissage hotte : 187 € HT
- VMC salle des fêtes : 75 € HT
- VMC école : 165 € HT
- traitement phytosanitaire école : 180 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier la maintenance des VMC de la salle des fêtes et l'école, dégraissage de la hotte, et traitement phytosanitaire à la société DOMBES HOTTES NETTOYAGE.

QUESTIONS DIVERSES

- les locataires de la boulangerie signalent un problème d'évacuation des eaux. Un débouchage des canalisations sera réalisé et une demande sera adressée aux locataires des commerces afin d'entretenir régulièrement les canalisations.

- la haie et l'arbre devant les ventilations proches de la boulangerie et de l'appartement au-dessus sont envahissants. M.DUSSAUGE se rendra sur place afin de voir les travaux à effectuer.

- le propriétaire du restaurant demande une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour cette première année d'exercice. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette demande.
- la Préfecture a attribué une subvention de 45 % pour la rénovation de l'école.
- la mairie de BIRIEUX souhaite s'associer à la commune de SAINT MARCEL pour le forum des associations de 2017.
- la réunion publique sur un échange et réflexions sur l'extinction de l'éclairage public se déroulera le 30 septembre à la salle des fêtes. Une information sera distribuée.
- les vœux du personnel auront lieu le 16 décembre et le goûter des anciens le 19 décembre.
- le concert de CUIVRES EN DOMBES a rencontré un vif succès et rassemblé environ 130 personnes.
- le 17 novembre aura lieu à la salle des fêtes une représentation théâtrale pour les enfants.
- une association préparant des paniers de produits frais a pris contact avec la commune. Ces paniers sont destinés aux personnes dans le besoin moyennant une faible participation, la différence étant prise en charge par le CCAS.
- la Préfecture intervient auprès de la gendarmerie afin que l'opération « Voisins Vigilants » soit mise en place.
- l'association ENFRANCE DU MONDE se renseigne afin de voir si une association serait intéressée par les manuels scolaires inutilisés de l'école de SAINT MARCEL.
- le chemin du BAYET a été détourné et aucun document n'officialise cette modification. La commune se rapprochera du propriétaire.

La séance est levée à 22 H 45.